

## Conditions générales

### INSCRIPTIONS

- Les inscriptions individuelles sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée et dans la mesure des places disponibles. L'inscription n'est définitive qu'à la signature d'un devis ou d'une convention ou d'un contrat.
- Le lieu exact de la formation ainsi que les heures de début et de fin de formation seront transmis une quinzaine de jours avant la formation par convocation.
- Une attestation de présence est fournie à la fin de la formation.
- Le règlement intérieur est transmis au moment de l'inscription.

### ANNULATION / DÉSISTEMENT

- L'URFP de l'association Parentel se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant. Le cas échéant, les sommes versées par le demandeur seront intégralement remboursées.
- En cas de désistement du fait du participant, les frais d'inscription resteront dûs.

### REPAS ET HÉBERGEMENT

- Repas et hébergement ne sont pas à la charge de l'URFP mais toutes les indications seront fournies pour faciliter les déplacements et la vie quotidienne des participants.

### SECRET PROFESSIONNEL

- Toutes les situations cliniques impliquant des personnes sont couvertes par le secret professionnel ou tout au moins le devoir de confidentialité, partagé durant le temps de la formation. L'intervenant, salarié de Parentel, est lui-même soumis au secret professionnel. Il n'est de ce fait soumis à aucune obligation de rendre compte au commanditaire de la teneur des propos échangés entre et avec les bénéficiaires.

### RESPONSABILITÉ

- Les formations sont conçues et animées sous la responsabilité administrative du directeur des services. Le collège des psychologues de l'URFP est garant de la responsabilité scientifique des formations. La responsabilité pédagogique incombe à l'intervenant chargé de l'animation de la formation.

### RÉFÉRENCEMENT

- L'URFP est un organisme de formation continue enregistré sous le numéro 53 29 08665 29 auprès du préfet de la région Bretagne.  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État – SIRET 35253986000028



Secrétariat (renseignements, inscription, devis, facturation...)  
4 – rue Colonel Fonferrier 29200 Brest  
02 98 43 62 51 du lundi au vendredi  
urfp@parentel.org / www.parentel.org

Les formations se déroulent en priorité dans les locaux de Parentel (Brest, Morlaix, Quimper) accessibles aux personnes en situation de handicap.

Elles peuvent cependant se tenir dans d'autres lieux. Toutes les informations sont précisées aux participants lors de la convocation.

En cas d'aménagements spécifiques nécessaires au suivi des formations, prendre contact avec le secrétariat (02 98 43 62 51).

Selon les thématiques, certaines formations peuvent être proposées en présentiel et/ou en distanciel.

L'URFP est un organisme de formation continue enregistré sous le numéro 53 29 08665 29 auprès du préfet de la région Bretagne. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État – SIRET 35253986000028

Règlement intérieur URFP / Éthique et qualité / Bulletin d'inscription - Formations 2023 disponibles en ligne

Nous pouvons  
construire avec vous  
les modalités particulières  
(contenu, rythme, durée...)  
de la formation  
dont vous avez besoin.